

Résumé des délibérations
Comité des Statuts et Règlements
30 novembre 2011
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
14 h

Présences : M. Zinck (présidence), P. Rosen, C. Poirier, C. Danik, J. Ouellette et D. Martin.

Absences justifiées : S. Mullen, A. Picotte.

En l'absence de quorum, le comité examine les documents à l'étude et continue de les modifier.

1 Adoption de l'ordre du jour

Aucun ajout.

2 Adoption du compte rendu

Point reporté.

3 Suivis

3 a) Élaboration d'un processus de révocation

Supprimer le préambule – il n'est pas nécessaire.

Remplacer les mots « Selon le règlement x.x » par « Aux termes des Règlements » – ne pas préciser le numéro des Règlements dans les Statuts.

Revoir la version française pour la faire concorder.

3 b) Mécanisme d'examen pour faire enquête lorsqu'une plainte est reçue à l'ACEP

- Préciser la provenance des membres à choisir pour former le Comité d'examen des plaintes (CEP).
- Ajouter une phrase stipulant qu'un membre du CEP doit se récuser s'il y a conflit d'intérêts.
- Ajouter que le CEP doit déterminer si la plainte relève du règlement sur la discipline ou si elle est frivole et vexatoire.

Apporter les modifications pour la réunion de janvier.

3 c) Vacances à combler au CEN – article 19

Envoyer au CEN pour approbation.

4 Affaires nouvelles

Sans objet.

5 Points reportés à janvier 2012

5 b) Examen des Statuts et Règlements par le conseiller juridique

1. Commencer après que le comité de planification stratégique aura terminé son travail.
2. En discuter à la réunion de novembre, puis inviter Raija Pulkkinen à discuter des éléments à réviser des Statuts et Règlements en janvier.

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 30.